

Caserne des Sapeurs-Pompiers, avenue Louise Michel - Construction d'un hangar pour véhicules

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Suite à la réalisation de la ZAC Louise Michel, il convient d'envisager la construction d'un hangar pour véhicules de secours, garés auparavant dans les locaux des anciens abattoirs, en cours de démolition.

Ce bâtiment sera implanté dans la partie Nord du terrain de la caserne des Pompiers.

Le projet confié au Service Architecture comprend un bâtiment à structure métallique démontable de 20 places de stationnement pour une surface hors œuvre de 534,40 m².

Le coût de l'opération se décompose comme suit :

Coût de bâtiment	978 000 F TTC
Branchements EDF-GDF	62 000 F TTC
Matériel incendie	3 000 F TTC
Frais de reprographie	3 000 F TTC
Soit un coût total de	1 046 000 F TTC

Le crédit nécessaire figure au BP 1991, chapitre 900.1.232.00517 CS 31000.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le projet,

- autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises, suite à appel d'offres, ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits au budget.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce bâtiment est indispensable pour y mettre les véhicules avant les prochains froids. Donc il sera implanté sur un terrain proche de la caserne des pompiers, en attendant que dans un avenir que je ne saurais préciser, les pompiers aillent planter leur tente ailleurs !

M. NACHIN : Monsieur le Député-Maire, je crois qu'il serait bon de ne pas jouer avec le feu surtout lorsque vous ne tenez pas les promesses faites aux Sapeurs-Pompiers.

Depuis 1979, les projets concernant la future caserne des sapeurs-pompiers se sont succédé. Les décisions du Conseil Municipal se sont succédé également. En 1980, en 1986, en 1988, etc. et actuellement on est en train de proposer un pis-aller qui certainement est indispensable, à savoir la construction d'un hangar qui va coûter cher, plus d'un million de francs, et qui ne répond pas du tout aux besoins des sapeurs-pompiers d'une ville comme Besançon.

Je rappellerai d'abord la vétusté des locaux qu'utilisent actuellement les sapeurs-pompiers, ces locaux qui datent des années 50, qui sont inadaptés. Des chambres ont été transformées en bureaux, on a réduit pour gagner un peu de place la surface des sanitaires. Les engins dont disposent les sapeurs-pompiers, sont soit dehors, soit rangés dans des garages trop exigus aussi bien en superficie qu'en hauteur. La caserne actuelle des sapeurs-pompiers qui a été prévue pour une population de 120 000 habitants sert actuellement à la Ville de Besançon : 120 000 habitants mais il faut savoir que les pompiers travaillent sur un secteur beaucoup plus vaste qui correspond à plus de 160 000 habitants. Il manque aux sapeurs-pompiers les moyens modernes en ce qui concerne la gestion des secours. Les locaux ne sont pas fonctionnels. Ils sont situés à différents endroits, ce qui rend difficile le travail des sapeurs-pompiers. Il y a le problème de délocalisation des sapeurs-pompiers. On ne conçoit plus d'ailleurs un centre de secours avec les appartements juste au-dessus des remises, avec tous les

inconvénients que ça constitue pour les pompiers qui peuvent être par conséquent dérangés aussi bien la nuit quand ils ne sont pas de service, que de jour quand ils récupèrent les heures effectuées la nuit.

Il n'y a pas d'aires d'évolution sportive, elles sont occupées par les engins. La cour sert à la fois au stationnement des véhicules et à l'entraînement sportif des pompiers. Elle sert également pour les manœuvres des engins et pour le personnel et également pour le lavage des tuyaux.

Vous savez par ailleurs certainement, Monsieur le Député-Maire, qu'à partir du 30 juin, suite au désengagement de la gendarmerie, tous les appels de secours vont arriver au centre de secours principal de Besançon qui sera chargé de répercuter l'alerte sur les centres de secours de rattachement. Cela constituera un travail supplémentaire puisque les sorties traitées passeront de 6 000 actuellement à environ 10 000 et il n'y aura pas de nouveaux moyens ni en matériel, ni en personnel.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Qu'est-ce que tu en sais ? On est en pleine discussion là-dessus.

M. NACHIN : Je propose, Monsieur le Député-Maire, que le Conseil se prononce sur l'amendement suivant :

«Le Conseil Municipal s'engage à réaliser la construction de la future caserne des sapeurs-pompiers avant la fin de ce mandat».

M. TOURRAIN : Je voulais simplement vous demander, Monsieur le Maire, quand effectivement vous envisagiez de réaliser cette caserne des pompiers qui est prévue depuis longtemps ?

M. GALLAT : Le dossier des Sapeurs-Pompiers est un dossier extrêmement complexe, trop complexes pour qu'on puisse en débattre ce soir mais si à l'occasion le Conseil Municipal le souhaite, je suis prêt à lui exposer les problèmes de sécurité incendie.

Je répondrai sur quelques points à M. NACHIN. A Besançon, on ne joue pas avec le feu, c'est d'ailleurs pour cela que, pour cet hiver, nous mettrons nos véhicules à l'abri afin qu'ils ne gèlent pas quand le temps est extrêmement froid. M. NACHIN trouve qu'un hangar d'un million c'est cher ; certes, cela l'est, mais il s'agit d'un hangar tout à fait écologique puisqu'il est réutilisable et récupérable, ce qui explique d'ailleurs en grande partie son prix. Ainsi, à l'issue je dirais de son fonctionnement transitoire à la caserne, ce hangar sera réintégré à la Pelouse et servira pour d'autres véhicules. Je crois qu'on peut louer d'ailleurs les services techniques d'avoir mis au point cette solution de hangar réutilisable.

Notre objectif est bien sûr de construire la nouvelle caserne. Ce qu'a oublié simplement de souligner M. NACHIN, c'est le coût de ce projet qui est estimé à 70 millions de francs et on ne trouve pas un financement de 70 millions de francs comme ça. Il faut, dans la mesure où il y a plusieurs partenaires, se mettre d'accord sur le financement, mais notre objectif est bien d'arriver à la construction, à terme, d'une nouvelle caserne.

Je suis heureux que M. NACHIN souligne que ce n'est pas uniquement la caserne de la Ville de Besançon puisque effectivement elle dessert plus de 120 000 habitants, elle en dessert 160 000 voire 180 000 habitants, c'est pour cela que nous sommes en train d'ailleurs de voir ces différents partenaires pour le financement.

En ce qui concerne le désengagement de la gendarmerie, nous avons suivi il y a un an les débats qui ont eu lieu entre le Ministère de la Défense et les gendarmes et qui ont abouti effectivement à un désengagement des gendarmes quant à la gestion de l'alerte incendie pour le numéro 17. Je crois qu'il est prématuré de dire que tout ira sur Besançon sans aucune compensation. Là encore nous travaillons sur ce problème avec différents partenaires qui sont l'État, le Département et les autres communes concernées et nous devons nous rencontrer très prochainement pour justement essayer de gérer tous en commun ce désengagement de la gendarmerie.

La discussion est close.

Après avoir repoussé à la majorité l'amendement suivant présenté par M. André NACHIN, 8 Conseillers seulement ayant voté pour :

«Le Conseil Municipal s'engage à réaliser la construction de la future caserne des sapeurs-pompiers avant la fin du présent mandat».

l'Assemblée Communale, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité moins 3 abstentions, les propositions du Rapporteur.